



Le 9 mai 2025

TABLE DES MATIÈRES

PERSONNEL INFIRMIER

M. Savoie

L'hon. M. Dornan

ÉDUCATION

M. Hogan

L'hon. C. Johnson

M. Hogan

L'hon. C. Johnson

M. Hogan

L'hon. C. Johnson

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

VIOLENCE SEXUELLE

M^{me} Scott-Wallace

L'hon. M^{me} Boudreau

M^{me} Scott-Wallace

L'hon. M^{me} Boudreau

M^{me} Scott-Wallace

L'hon. M^{me} Boudreau

HÔPITAUX

M. Monahan

L'hon. M. Dornan

M. Austin

TAXE SUR LE CARBONE

L'hon. M. Legacy

M. Austin

L'hon. M. Legacy

L'hon. M. Legacy

M. Austin

M. Austin

L'hon. M^{me} Holt

[Original]

PERSONNEL INFIRMIER

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Bonjour.

[Traduction]

Madame la présidente, il semble que la première ministre ait une aversion pour l'emploi de certains mots. Elle refuse d'employer le mot « compression » et d'admettre qu'il y a des mises à pied. Ce matin, ma question pour la première ministre est donc... Voyons si elle emploiera le mot « réaffectation ». La première ministre admettra-t-elle que des infirmières immatriculées de la Santé publique sont réaffectées? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente, voici ma réponse au député d'en face. Au sein de nos RRS, des occasions se présentent certainement d'affecter la bonne personne au bon endroit au bon moment. Nous avons un engagement ferme à l'égard de nos infirmières, de nos infirmières auxiliaires autorisées, un engagement selon lequel elles doivent utiliser l'ensemble de leur champ de compétences dans l'environnement de travail approprié au moment opportun. Nos RRS ont donc toujours la possibilité de redéfinir, de réaffecter et de recomposer les unités de soins infirmiers pour mieux servir les gens. Nous ne voulons pas que des infirmières travaillent dans des secteurs où leurs compétences ne sont pas appropriées. Nous ne voulons pas que des infirmières travaillent dans des secteurs où leurs compétences ne conviennent pas appropriées. Nous faisons confiance aux gestionnaires des RRS pour qu'ils affectent le personnel approprié au bon endroit au moment opportun. Cela peut donner lieu à la réaffectation de certains membres du personnel, mais nous nous remettons aux gens responsables du fonctionnement de nos RRS. Merci beaucoup.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Alors voilà, Madame la présidente. La première ministre évite toutes les questions qu'elle ne veut pas aborder et fait parler son ministre à la place. Toutefois, dès qu'il s'agit d'une question où elle pense pouvoir marquer des points, elle se lève d'un bond. Voyons si elle se lèvera d'un bond à cet égard. Vous savez, le ministre vient d'admettre que les emplois en question sont éliminés. On dit aux membres du personnel infirmier : Votre emploi est supprimé. Vous pouvez être réaffecté ou être mis à pied. La situation perdure depuis des mois. Cela brise le moral des gens. Les membres du personnel infirmier de la santé publique craignent pour leurs emplois, Madame la présidente. Pourquoi supprimez-vous, oups, je veux dire, réaffectez-vous les infirmières immatriculées à d'autres postes que le leur? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, pour répondre au député d'en face, nous réaffectons effectivement des gens.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Nous sommes conscients de la nécessité d'apporter un changement à divers ensembles de compétences. Certains secteurs exigent un niveau plus élevé de compétences, qui n'est pas fourni par l'équipe actuelle. Lorsque nous examinons le personnel, nous observons que différentes compétences peuvent être nécessaires dans d'autres secteurs. Oui, il faut souvent faire des réaffectations dans le domaine des soins de la santé. L'une des choses dont nous sommes très fiers, c'est que nous ne mettons pas à pied notre personnel infirmier. Nous avons toujours un rôle à leur accorder dans différents secteurs de nos hôpitaux, y compris dans les soins d'urgence et l'unité des soins intensifs. Nous avons toujours des postes pour les membres de notre personnel infirmier auxiliaire autorisé. Nous gérons nos ressources de manière appropriée, et je suis très content que nos RRS prennent le tout en considération. Merci.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Ainsi, encore une fois, la première ministre évitera de prendre la parole parce qu'elle ne veut pas être associée à la situation. Elle ne veut pas être associée aux décisions qu'elle prend et qui touchent les travailleurs concernés. Eh bien, Madame la présidente, nous savons que les régies de la santé ont omis d'afficher ou de pourvoir au moins cinq postes vacants au sein de la Santé publique. Cela se produit depuis des mois, ce qui enfreint directement la convention collective, selon laquelle les avis de postes vacants doivent être publiés dans un délai de sept jours. Ma question s'adresse à la première ministre, qui a dit qu'elle agirait différemment et qu'elle respectait les conventions collectives, n'est-ce pas ; pourquoi enlève-t-elle de tels droits?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, en réponse au député d'en face, vous savez, nous accordons de l'importance à notre personnel infirmier. Nous ne serions pas en mesure d'assurer la continuité du service sans nos infirmières et nos infirmières auxiliaires immatriculées.

C'est pourquoi nous nous sommes engagés à offrir un supplément — une prime de maintien en poste. En fait, je suis moi-même marié à une infirmière depuis environ 32 ans. Il s'agit d'une équipe très importante.

Nous travaillons certainement à partir de l'entente collective. Nous avons de la difficulté à pourvoir des postes dans presque toutes les sphères des soins de santé. Nous examinons les meilleures compositions pour servir les patients, et je suis persuadé que les directrices générales des RRS mèneront la tâche à bien et feront preuve de leadership. J'en suis très reconnaissant. Merci.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Les faits montrent qu'il en est autrement. Je suis désolé d'être en désaccord avec le ministre de la Santé. Les infirmières indiquent qu'on leur dit ce qui suit : Acceptez d'être réaffectée ou vous serez mise à pied. Certaines d'entre elles choisissent de prendre

Questions orales

leur retraite, Madame la présidente, à un moment où notre système peut difficilement se le permettre.

Hier, une infirmière m'a dit directement — voici les mots qu'elle a employés — à quel point elle était déçue, en tant que femme, de la première ministre. La suppression de postes oblige des mères de famille qui ont un horaire de travail fixe chaque jour, à occuper des postes de travail par quarts où elles n'ont pas accès à des services de garderie. Elles font des pieds et des mains pour organiser leur famille de façon à ce que l'on s'occupe de leurs enfants. Voici les mots exacts qu'elle m'a dits : Je ne pensais pas qu'une femme première ministre ferait une telle chose à une femme.

Voilà l'incidence qu'a le gouvernement de la première ministre sur les femmes touchées. Qu'avez-vous à dire à ces femmes?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, en réponse au député d'en face, nous comprenons que le personnel infirmier a accompli son travail de façon différente au fil du temps. Il est parfois nécessaire de réaffecter des infirmières. Lorsqu'il est possible de le faire, nous offrons bien sûr un niveau d'ancienneté et un type de travail semblables. C'est souvent ce qui se produit. Si nous ne sommes pas en mesure de le faire, alors nous fournissons de la formation additionnelle. Si une infirmière doit travailler dans un secteur dans lequel elle a moins d'expérience, alors, nous fournissons de la formation à cet égard.

Nous sommes très conscients du fait qu'un très grand nombre de membres du personnel infirmier sont des femmes. Nous nous engageons très fermement à les traiter de manière équitable et respectueuse. Nous sommes conscients du fait que beaucoup de gens au sein du personnel infirmier ont des enfants. Certains d'entre eux sont des chefs de famille monoparentale. Nous tenons compte de la situation lorsque nous réaffectons les gens. Nous demandons au personnel infirmier de faire preuve de patience et d'aider à soutenir le système en travaillant dans d'autres secteurs où leurs services sont nécessaires. Merci.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. Vous voyez combien il est difficile pour le ministre de la Santé de se trouver contre son gré dans une telle position en raison des décisions de la première ministre, Madame la présidente. C'est clair.

Lorsque vous réaffectez une infirmière immatriculée... Leur travail est très spécialisé. Elles suivent une formation générale pour devenir infirmière immatriculée, mais, une fois en poste, elles reçoivent une formation très spécialisée. Cette formation peut prendre aux infirmières des semaines, des mois ou même des années à compléter pour qu'elles puissent réaliser les tâches liées au poste. Ainsi, lorsqu'elles sont réaffectées à un autre poste, elles délèguent d'autres personnes, qui à leur tour, délèguent d'autres personnes qui, à leur tour, en

Questions orales

délogent d'autres, et ainsi de suite. Chacune de ces personnes doit à nouveau recevoir de la formation.

Ces infirmières sont stressées, inquiètes et mécontentes. Hier, elles ont suivi les délibérations du gouvernement. Elles ont été mécontentes de l'absence de réponses de la part de la première ministre. Je vais poser une question à la première ministre : Quand mettra-t-elle fin à l'incertitude qu'elle génère et à ce qu'elle fait subir aux infirmières de la santé publique?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Je suis désolé, Madame la présidente, j'ai reçu un appel d'un médecin de famille occupé qui veut être réaffecté.

Au député d'en face, oui, les personnes ont effectivement besoin de formation lorsqu'elles sont affectées d'un secteur à un autre, et certaines d'entre elles plus que d'autres. Par exemple, lorsque nous affectons nos infirmières immatriculées à un poste dans une unité de soins intensifs, nous leur donnons une formation très précise pour qu'elles soient à l'aise de travailler avec des collègues. L'un de nos objectifs, c'est d'avoir suffisamment de personnel qui travaille dans un secteur donné.

Lorsque nous réaffectons le personnel infirmier, nous lui donnons de la formation. Cela varie d'un secteur à un autre. Nous voulons que les infirmières aient les compétences nécessaires et soient à l'aise dans leur travail et que les services disposent d'un personnel suffisant. Nous fournissons des services additionnels de garderie à l'Hôpital régional de Saint John, et, à Fredericton, nous avons récemment offert aux gens qui y travaillent de nouvelles possibilités en matière de services de garderie. Oui, nous sommes cohérents. Nous sommes préoccupés par le stress que la situation cause aux gens.

Nous essayons de faire en sorte que le personnel infirmier soit bien formé. Merci.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Nous voyons clairement ce qui se passe ici. Nous voyons que les compressions mentionnées ont lieu et que les infirmières se voient contraintes d'accepter un autre poste ou se font dire qu'elles peuvent partir à la retraite ou se faire mettre à pied. Nous pouvons constater que la situation porte atteinte au moral. Le tout sème le chaos dans le système. Il ne s'agit là que de l'aspect relatif aux ressources humaines. Cela perturbe les familles. Lorsque l'on regarde l'aspect économique des choses, on voit que la situation cause des problèmes. Le personnel infirmier doit à nouveau recevoir de la formation. Une réaction en chaîne est déclenchée. Lorsque l'on pourvoit à nouveau les postes, le cas échéant, on remplace les gens par des infirmières auxiliaires autorisées, lesquelles ont des compétences différentes. Elles doivent aussi recevoir de la formation pour exercer les emplois.

Questions orales

Voici donc la question : Quelqu'un, la première ministre ou le ministre des Finances, a-t-il déterminé les coûts réels des mesures prises ou les économies que les gens d'en face pensent effectivement réaliser? N'oublions pas le coût pour ce qui est de la vie des patients qui seront touchés par les mesures prises par le gouvernement actuel.

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, en réponse au député d'en face, nous nous soucions grandement du bien-être de notre personnel, mais, dans bien des cas, nous devons effectivement faire des changements. Une fois, après que j'ai travaillé durant toute ma carrière dans le domaine de l'endocrinologie, mon patron m'a dit que je devais aller travailler au service des urgences. C'était stressant, mais c'était nécessaire. Des collègues ont travaillé avec moi pour veiller à ce que mes compétences soient appropriées. Nous faisons la même chose avec notre personnel infirmier.

Nous accordons vraiment beaucoup d'importance à nos infirmières auxiliaires autorisées. Ces personnes reçoivent de la formation pour développer un très vaste champ d'exercice. Elles peuvent exercer les emplois en question et saisissent avec dynamisme les occasions qui se présentent à elles. Elles aiment exercer l'éventail complet de leurs compétences. Nous voulons veiller à ce que les patients reçoivent des services sécuritaires de la bonne personne au bon moment, et c'est la même chose dans le cas de nos infirmières. Nous voulons qu'elles remplissent un rôle dans lequel leur plein champ d'exercice est reconnu, un rôle qui leur permet d'utiliser l'éventail complet de leurs compétences. Nous continuons de déployer des efforts en ce sens au sein du système de soins de santé. Merci.

ÉDUCATION

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Pendant mon enfance et ma formation chez les soeurs, nous mettions l'accent sur ce que nous appelions dans l'autre langue les trois R. Il s'agissait de la lecture, de l'écriture et de l'arithmétique. Vous savez, c'était extrêmement important. Lorsque je parle à des parents aujourd'hui... En tant que parent, j'ai dit à mes enfants : Vous pouvez devenir ce que vous voulez. Je dis à mes petits-enfants : Vous pouvez devenir ce que vous voulez. Il faut y travailler, et nous devons avoir des attentes à cet égard.

Lorsque je parle à des parents aujourd'hui, ils me disent qu'ils veulent que leurs enfants apprennent à lire et à écrire et que ceux-ci apprennent les mathématiques et les sciences. Je ne comprends pas très bien comment nous y parviendrons au chapitre de l'éducation si nous avons décidé, en revoyant les normes scolaires à la baisse, que ce que nous voulons vraiment, c'est que les enfants soient contents d'obtenir des résultats inférieurs. J'aimerais donc savoir dans quelle mesure la ministre de l'Éducation pense qu'une telle approche améliorera au Nouveau-Brunswick les résultats de nos élèves en littératie et leurs habiletés en mathématiques.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, par votre intermédiaire, je dirais au député d'en face que je suis tout à fait d'accord. Je parle aux mêmes parents, aux mêmes personnes qui ont des inquiétudes au sujet de la littératie et de la numératie. Savez-vous ce qu'ils me disent? Ils veulent du personnel enseignant dans les salles de classe et les écoles qui apprennent à leurs enfants à lire et à écrire. Voilà ce que nous entendons. Voilà donc pourquoi nous investissons 200 millions de dollars de plus que l'année dernière dans les salles de classe et les écoles. Les investissements cibleront les enseignants de soutien à l'apprentissage. Ce sont eux qui apprennent à nos enfants à lire et à écrire. Nous investirons aussi dans les mentors en gestion du comportement, car ils participeront également à la gestion des classes et favoriseront le maintien des jeunes dans les salles de classe, là où ceux-ci doivent être.

J'entends les mêmes propos, et on me dit qu'il nous faut dans nos classes le personnel enseignant le plus qualifié.

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci, Madame la présidente. Je ne m'oppose pas au fait que nous avons besoin du personnel enseignant le plus qualifié dans nos salles de classe. Je n'en disconviens pas. Après tout, j'ai dit que j'avais moi aussi parlé à des parents, et ils m'ont dit qu'ils voulaient que leurs enfants apprennent à lire et à écrire. J'ai posé une question différente. Ma question portait sur les mesures prises par la ministre, le gouvernement et la première ministre pour revoir à la baisse les attentes à l'égard des élèves de la province. Nous ne voulons plus d'un taux de réussite de 90 % — un taux de 57 % suffira, car nous voulons que les élèves se sentent bien lorsqu'ils n'ont pas de bons résultats. Je ne comprends pas une telle logique.

J'aimerais que la ministre de l'Éducation m'explique dans quelle mesure la révision à la baisse des normes en matière d'éducation améliorera les résultats de nos élèves.

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, par votre entremise, je remercie le député d'en face de me donner l'occasion d'apporter des précisions. Les normes restent les mêmes. Les objectifs peuvent changer, car nous voulons fixer des objectifs réalistes qui augmenteront d'année en année en année. Nous les mesurons. Nous mesurons les résultats en littératie. Ensuite, nous procéderons à des rajustements. Nous procéderons à des rajustements en fonction des résultats. Comme nous l'avons promis lors du discours sur l'état de la province, nous surveillerons les indicateurs à cet égard. Nous augmenterons les objectifs d'année en année de manière réaliste et progressive, car nous savons que c'est ainsi que soutiendrons le changement. Merci.

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Madame la présidente, vous savez, je ne suis pas un boursier Rhodes. Un de mes amis l'est. Je pense que je comprends assez bien l'anglais et j'ai

Questions orales

une bonne compréhension du français. La réponse était tout simplement... Je ne sais pas comment la qualifier.

Nous examinons ce que la première ministre a dit pendant l'étude des prévisions budgétaires, à savoir que nous augmenterons nos attentes — ce qui, je suppose, est un objectif — de 1 % chaque année — 1 %. Bon, dans l'ancien gouvernement... Eh bien, je suppose que c'était le gouvernement Gallant qui avait un objectif de 90 %. C'était l'objectif. Maintenant, nous entendons : Ah, nous voulons que les élèves se sentent bien lorsqu'ils n'ont pas de meilleurs résultats. Nous ajouterons dans le cadre d'un projet pilote 11 journées pédagogiques tout en privant le système de 150 spécialistes en pédagogie. Qui appuiera la tenue des journées additionnelles de perfectionnement professionnel pour le personnel enseignant?

[Original]

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, je remercie le parlementaire du côté de l'opposition de me donner l'occasion d'expliquer plus clairement comment nous allons soutenir notre personnel enseignant à l'école et dans la salle de classe.

Nous accordons énormément d'importance au développement professionnel du personnel enseignant, car celui-ci doit disposer des meilleurs outils possibles pour enseigner à nos jeunes la science de la lecture, la littératie et le décodage. Voilà toutes les merveilleuses choses que le personnel enseignant enseigne actuellement à nos enfants dans la salle de classe, dans nos écoles, où les ressources sont nécessaires.

Pour atteindre notre objectif, il faut soutenir le personnel enseignant, pour qu'il puisse enseigner en se servant de l'ensemble de ses compétences. Nous écoutons le personnel enseignant, et voilà ce qu'il nous demande. Nous voulons donc lui offrir cet appui. Merci beaucoup.

[Traduction]

VIOLENCE SEXUELLE

M^{me} Scott-Wallace (Sussex-Three Rivers, PC) : Merci. En janvier, notre province voisine a adopté un projet de loi déclarant que la violence familiale était une épidémie dans la province. Depuis, des organismes, notamment White Ribbon Fredericton, Survivors United Against Violence et la Fédération des travailleuses et travailleurs du Nouveau-Brunswick, avec l'appui de plus de 20 entités communautaires locales, ont demandé que le gouvernement fasse une déclaration semblable. Les demandes sont demeurées sans réponse, même si, au Nouveau-Brunswick, il faut désespérément faire bouger les choses dans la bonne direction.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le Nouveau-Brunswick occupe le troisième rang pour ce qui est du taux le plus élevé au pays de violence entre partenaires intimes et son taux est le plus élevé du Canada atlantique. Dans la province, les cas de mauvais traitements ont augmenté de 39 % au cours des 12 dernières années, ce qui met la province en tête de classement au pays. Le Nouveau-Brunswick connaît les plus fortes augmentations de cas au pays, surtout dans les régions rurales de la province. Il s'agit d'une occasion où aucun d'entre nous ne veut occuper le premier rang.

Voici ma question à la ministre responsable de l'Égalité des femmes : Le gouvernement provincial a-t-il l'intention de faire une importante déclaration qui permettrait, comme il se doit, de mettre en lumière le fléau qui continue de s'étendre?

[Original]

L'hon. M^{me} Boudreau (Champdoré-Irishtown, ministre responsable des Aînés ; ministre responsable de l'Égalité des femmes, L) : Madame la présidente, merci beaucoup à la parlementaire du côté de l'opposition de sa question. J'ai l'honneur de me lever à la Chambre aujourd'hui pour parler de la situation très alarmante que vous venez de mentionner.

Nous sommes extrêmement sensibles à tout ce qui est lié à la violence sous toutes ses formes au Nouveau-Brunswick. Voilà la raison pour laquelle nous nous promenons partout dans la province pour entendre les différentes personnes qui interviennent quotidiennement — elles sont là 24 heures par jour et 7 jours par semaine — pour accompagner et soutenir les victimes de violence.

Nous miserons sur la prévention. Nous avons compris qu'il faut miser sur la prévention, parce qu'elle nous permettra de créer une province où il nous est possible de répondre à tous les besoins en matière de lutte contre la violence dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. Nous ne pouvons y arriver sans l'aide de l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick, de chaque personne qui vit dans la province. Une fois que nous sommes au courant de violence, une fois que nous savons ce qui se passe, nous sommes en mesure d'agir pour trouver des solutions. Merci.

[Traduction]

M^{me} Scott-Wallace (Sussex-Three Rivers, PC) : Merci beaucoup. Pour revenir à la ministre, je ne crois pas vraiment que vous ayez répondu à la question. Pourquoi ne déclarerez-vous pas une épidémie?

[Original]

L'hon. M^{me} Boudreau (Champdoré-Irishtown, ministre responsable des Aînés ; ministre responsable de l'Égalité des femmes, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente, de me

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

donner l'occasion de m'exprimer. Je remercie la parlementaire d'en face de sa question. Nous comprenons que la situation est très alarmante. Nous ne cachons pas les données pertinentes au contexte néo-brunswickois. Nous le démontrons sans cesse, chaque fois que nous donnons des présentations. Nous indiquons que le Nouveau-Brunswick est effectivement en tête de liste parmi les provinces affichant le plus haut taux de violence sous toutes ses formes. Voilà pourquoi nous continuerons à travailler d'arrache-pied.

Comme vous le savez, et la population du Nouveau-Brunswick est au courant, nous avons également investi des millions de dollars dans le dossier. Il s'agit d'un moment historique. Nous l'avons annoncé récemment lors du dépôt du budget. Nous continuerons à mettre de l'avant plusieurs initiatives destinées autant aux premiers intervenants qu'aux maisons d'hébergement. Nous investissons également dans les stratégies et dans les ressources pour mettre de l'avant les efforts de prévention au même titre que les interventions. Nous investirons également dans la formation à tous les niveaux. Merci.

[Traduction]

M^{me} Scott-Wallace (Sussex-Three Rivers, PC) : Merci beaucoup. Je ferai une troisième tentative. Parler, encore parler et toujours parler — on parle beaucoup. Nous comprenons que des mesures ont été prises. Je ne sais pas si nous faisons bouger les choses en ce qui concerne les objectifs du ministre. Nous n'avons pas vraiment entendu parler d'objectifs. Je vais poser la question de nouveau : Pourquoi n'accorde-t-on pas autant d'importance aux femmes et aux familles de notre province? Pourquoi ne déclarerez-vous pas une épidémie dans la province lorsque les statistiques sont si ahurissantes? Pourquoi ne le faites-vous pas?

[Original]

L'hon. M^{me} Boudreau (Champdoré-Irishtown, ministre responsable des Aînés ; ministre responsable de l'Égalité des femmes, L) : Madame la présidente et Mesdames et Messieurs les parlementaires de l'opposition, je vous remercie de me donner l'occasion de parler, pour une troisième fois, d'un dossier qui me tient énormément à coeur. Je parle en mon nom, mais je peux aussi dire que je parle au nom de tous les parlementaires assis du côté du gouvernement, à la Chambre, aujourd'hui. Merci beaucoup.

Nous investissons neuf millions — oui, neuf millions. Il s'agit d'un moment historique. Je décomposerai le montant. Une somme de 800 000 \$ financera des initiatives communautaires visant à enrayer toutes les formes de violence dans la province. Le gouvernement investit également 100 000 \$ pour enrayer la violence sur les campus universitaires. Nous avons appris que certaines tranches de la population étudiante vivent des situations assez délicates, alors nous investissons de l'argent pour améliorer la situation.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Nous continuons aussi à investir dans le développement des stratégies pour contrer la violence, plus précisément une somme de 309 000 \$ pour combattre la violence sexuelle faite aux enfants. Merci.

[Traduction]

HÔPITAUX

M. Monahan (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : Madame la présidente, une personne de ma circonscription a communiqué avec moi pour me faire part d'expériences troublantes qu'ont récemment vécues à de multiples reprises des personnes pendant qu'elles cherchaient à obtenir des soins au Centre de santé de Sussex. Donna, une personne handicapée, qui utilise une marchette pour se déplacer, a dû obtenir des soins à deux reprises. La première fois, elle devait subir un examen radiographique, et la seconde fois, une analyse sanguine qu'il fallait envoyée à Moncton. Donna m'a fait prendre conscience que, malgré les progrès réalisés dans la technologie médicale et les soins aux patients, l'établissement n'avait toujours pas de toilette pour personnes handicapées située à proximité de la salle d'examen du laboratoire. Quand le gouvernement prendra-t-il des mesures immédiates pour faire installer des toilettes pour personnes handicapées à cet endroit, de sorte que la femme concernée et les futurs patients n'aient pas à se souiller lorsqu'ils reçoivent des soins dans notre province?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je remercie le député d'en face de m'avoir fait part de la situation. Je communiquerai avec la directrice générale de notre RRS, qui a le pouvoir d'agir directement sur ce qui se passe dans les établissements locaux. Je suis d'accord avec vous. Ce n'est pas une situation que nous voulons voir se produire. Quand les gens ont besoin d'aller à la toilette, cela ne peut pas attendre. Ils n'ont pas le temps de chercher partout dans l'hôpital. Je vous remercie d'avoir attiré notre attention sur la situation.

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : La parole est au ministre... Je m'excuse, la parole est au député de Fredericton-Grand Lake.

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Inutile de vous excuser, Madame la présidente.

TAXE SUR LE CARBONE

Maintenant que les Libéraux se sont maintenus au pouvoir, le premier ministre fédéral a promis d'imposer à l'industrie encore une autre taxe sur le carbone, laquelle aura une incidence sur notre raffinerie de Saint John. Selon un rapport publié l'année dernière par le Conseil économique de l'Atlantique au Canada, l'entreprise familiale, qui comprend la raffinerie, emploie approximativement 1 personne du Nouveau-Brunswick sur 12. L'entreprise contribue aussi à notre PIB à hauteur de plus de 500 millions de dollars par année et représente 50 % de la valeur des échanges de la province. La moitié des



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

exportations canadiennes de pétrole raffiné proviennent d'ici même, au Nouveau-Brunswick, de Saint John. Le ministre de l'Énergie s'opposera-t-il à la taxe sur le carbone, compte tenu des effets importants qu'aura une telle taxe sur notre économie ici, chez nous, et sur le marché du travail au Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Encore une fois, les gens du côté de l'opposition s'accrochent à l'argument de la taxe sur le carbone et essaient de faire du bruit. Nous ne savons pas encore ce que le gouvernement fédéral proposera comme plan. Nous savons que nous devons opérer des changements. Nous poursuivrons les discussions avec le gouvernement fédéral et nous nous efforcerons de voir ce que nous pouvons faire. Nous sommes conscients de l'importance de la raffinerie de Saint John et de sa contribution à l'économie. Nous continuons de travailler avec nos homologues. Nous attendons tout d'abord de voir qui sera ministre de l'Énergie au niveau fédéral. Nous ne savons même pas encore de qui il s'agit. Une fois que nous aurons ce renseignement, nous pourrons prendre les décisions appropriées et apprendrons ce que le gouvernement fédéral a l'intention de faire. Nous pouvons ensuite nous adapter en conséquence.

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Eh bien, Madame la présidente, je pense qu'il est clair qu'une nouvelle mouture de la taxe sera imposée. Ils ont fait campagne là-dessus. Pendant la campagne électorale fédérale, lorsque la taxe sur le carbone a été astucieusement et temporairement abolie, le prix de l'essence a baissé d'environ 20 ¢ le litre, ce qui était tout juste suffisant pour permettre aux Libéraux d'acheter quelques votes et de s'accrocher de justesse au pouvoir. Vu la nouvelle mouture de la taxe sur le carbone qui sera imposée, je ne crois pas que le gouvernement fédéral, le ministre ici présent aujourd'hui et la première ministre sont assez naïfs pour croire que les coûts liés à la taxe ne seront pas refilés aux consommateurs. C'est inévitable. Les coûts de toute taxe imposée aux entreprises visées seront refilés aux gens qui font le plein, ce qui aura pour effet, encore une fois, de faire grimper l'inflation et de rendre le coût de la vie au Nouveau-Brunswick encore plus insupportable. La première ministre et le ministre de l'Énergie s'opposeront-ils à l'imposition de plus de taxes et à l'augmentation de l'inflation, ou le gouvernement appuiera-t-il une mesure qui plongera davantage le Nouveau-Brunswick dans la pauvreté?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Encore une fois, les parlementaires du côté de l'opposition continuent de faire la même chose que lorsqu'ils étaient au pouvoir. Ils oublient de prendre en compte l'abordabilité.

(Exclamations.)

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : À l'ordre.

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : L'abolition de la taxe sur le carbone a fait chuter le prix du litre d'essence de 17 ¢. Les gens ont pu bénéficier d'un certain allègement. La mesure est maintenant considérée comme une astuce pour acheter des votes. Les parlementaires du côté de l'opposition ont réclamé une telle mesure pendant des années, mais maintenant, elle est considérée comme une astuce pour acheter des votes. Les parlementaires du côté de l'opposition ne seront jamais satisfaits à cet égard. Il y a une façon de travailler qui permet de trouver un équilibre et une solution. Nous travaillerons avec le gouvernement fédéral. Nous travaillerons avec nos partenaires. Nous n'adopterons pas une attitude conflictuelle comme le faisait le gouvernement précédent pendant les six dernières années. Nous travaillerons ensemble à trouver des solutions qui profiteront aux gens du Nouveau-Brunswick.

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Merci, Madame la présidente. C'est toute une réponse. Nous parlons d'une taxe sur le carbone qui, nous le savons, aura une incidence directe sur les consommateurs. C'est pourquoi le gouvernement fédéral a aboli la mesure pendant la campagne électorale fédérale. Il savait que l'abolition de la taxe ferait chuter le prix de l'essence de 20 ¢ le litre, ce qui lui permettrait d'acheter quelques votes et de s'accrocher de justesse au pouvoir au niveau fédéral. Or, la situation est la même dans le cas des Libéraux à l'échelle provinciale. Pendant leur campagne électorale, ils ont promis d'abolir la majoration liée au coût du carbone afin de faire baisser le prix de l'essence de 4 ¢ le litre. Toutefois, la promesse semble simplement s'être envolée, et nous ne savons pas vraiment à quel moment cela est arrivé.

(Exclamations.)

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : À l'ordre.

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Au bout du compte, Madame la présidente, les mesures prises par le gouvernement ont une incidence directe sur les gens du Nouveau-Brunswick. La taxe sur le carbone a une incidence directe sur l'inflation. Elle a une incidence directe sur le portefeuille des gens. Qu'il s'agisse de produits d'épicerie ou de biens de consommation, tout ce que nous achetons est expédié, et l'expédition de marchandise entraîne des coûts liés à l'essence. Les gens du côté du gouvernement s'opposent-ils à leurs homologues fédéraux pour en finir avec la taxe sur le carbone et pour que cette dernière n'ait pas d'incidence sur les gens du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. J'aimerais profiter de l'occasion pour répondre aux idées qu'a laissé entendre le député de deux ou trois façons



Questions orales

différentes. Il est clair que l'opposition a du mal à s'adapter au changement. Il s'agit de quelque chose que les gens du Nouveau-Brunswick ont demandé. Il s'agit d'une chose pour laquelle les gens du Nouveau-Brunswick ont voté. Ils voulaient un changement par rapport à ce qu'on leur a fait endurer au cours des six dernières années, et nous remarquons que le gouvernement fédéral a également mis en oeuvre un programme axé sur le changement en éliminant la taxe sur le carbone. L'opposition semble ne pas pouvoir tenir le rythme.

Je veux souligner que le changement est difficile. Nous savons que nous devons obtenir des résultats différents au sein de notre système d'éducation. Les gens du Nouveau-Brunswick exigent des résultats différents de notre système de soins de santé. Nous ne pouvons continuer à procéder de la même manière, et nous ne pouvons certainement pas agir comme l'a fait le gouvernement précédent et manquer de respect envers le personnel enseignant et le personnel infirmier. Nous savons qu'il nous faut du personnel enseignant qualifié dans les salles de classe. Nous savons qu'il nous faut des infirmières immatriculées et des professionnels de la santé pour servir les patients. Nous changerons les résultats pour les gens du Nouveau...

[Original]

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : La période des questions est terminée.